

SOMMAIRE

DIRECTION DE L'ACHAT PUBLIC

DÉCISION n°2023/042/DGAR/DAP 1
Achats des billets pour les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

DECISION REGLEMENTAIRE n° 2023/042/DGAR/Direction de l'Achat Public

Accusé de réception en préfecture
077-227700010-20230425-2023-042-DGAR-achat des billets pour les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

Objet : achats des billets pour les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Le Président du Conseil Départemental,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique en son article R.2122-3 3° ;

VU la délibération du Conseil départemental n°0/05 du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétences au Président du Conseil départemental, notamment son article 16 III relatif aux marchés publics ;

VU la lettre d'information en date du 14 septembre 2022 concernant l'exclusivité des Programmes d'hospitalité et de billetterie des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;

VU la décision du Président du 28 juillet 2022 d'ouverture de compte client du Département

CONSIDERANT que le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (ci-après désigné « Paris 2024 ») s'est engagé à mettre en place un programme de billetterie innovant, incluant l'ensemble des parties prenantes, dont notamment les collectivités territoriales. Dans le cas des collectivités territoriales, l'achat des billets officiels pour les jeux ne pouvait s'effectuer que via le portail dédié aux parties prenantes des Jeux, selon les conditions communiquées par Paris 2024, et à des fins autorisées par Paris 2024 dans le cadre d'un « Ticket Use Plan », validé par Paris 2024. Ainsi, aucune mise en concurrence n'a été possible, conformément à l'article cité supra.

CONSIDERANT qu'en novembre 2022, le Département a, via le portail dédié aux parties prenantes des Jeux, réservé (la réservation valant achat) des billets pour les Jeux Olympiques 2024. En février 2023, Paris 2024 a validé la demande du Département en lui permettant d'acheter 6 214 billets pour un montant de 437 007 € TTC. Le délai de paiement de ces billets fixé par Paris 2024 est prévu au 2 mai 2023, faute de quoi les billets seront perdus.

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, cet acte administratif peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,
- d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Melun.

DECIDE

ARTICLE 1 : d'acheter 6 214 billets pour les Jeux Olympiques 2024 pour un montant de 437 007 € TTC et de procéder à leur paiement au plus tard le 2 mai 2023.

ARTICLE 2 : la présente décision sera transmise au représentant de l'État dans le Département pour exercice du contrôle de légalité et publiée en les formes légales, sur le site internet du Département.

Annexes :

- le courrier du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en date du 14 septembre 2022
- le formulaire de création de compte client
- demande initiale et confirmée billets
- la facture pro-forma

Fait à Melun, le 25 AVR. 2023

Le Président du Conseil départemental

Jean-François PARIGI

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, cet acte administratif peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,
- d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Melun.



PROFORMA

PARIS 2024 - COJOP
Association (loi 1901)

Département de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture
077-227700010-20230425-2023042-DGAR-AR
Date de réception : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

Hôtel du Département
CS 50377
77010
France

SIRET : 834 983 439 00029
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE: FR19834983439

SIRET : 227 700 001 000 019
Code Service :

Facture Proforma

Code Client	SEM
Date d'émission	27/03/2023

ÉLÉMENTS DE FACTURATION	Quantité	Catégorie	PU HT	Taux TVA	PU TTC	TOTAL HT	TOTAL TTC
Demande allocation billets Jeux Olympiques Paris 2024							
Sessions en catégorie A au PU de 50€ TTC	50	A	47,39 €	5,50%	50 €	2 369,67 €	2 500 €
Sessions en catégorie B au PU de 500€ TTC	10	B	473,93 €	5,50%	500 €	4 739,34 €	5 000 €
Sessions en catégorie B au PU de 480€ TTC	15	B	454,98 €	5,50%	480 €	6 824,64 €	7 200 €
Sessions en catégorie B au PU de 360€ TTC	60	B	341,23 €	5,50%	360 €	20 473,93 €	21 600 €
Sessions en catégorie B au PU de 210€ TTC	20	B	199,05 €	5,50%	210 €	3 981,04 €	4 200 €
Sessions en catégorie B au PU de 190€ TTC	85	B	180,09 €	5,50%	190 €	15 308,06 €	16 150 €
Sessions en catégorie B au PU de 150€ TTC	10	B	142,18 €	5,50%	150 €	1 421,80 €	1 500 €
Sessions en catégorie B au PU de 140€ TTC	180	B	132,70 €	5,50%	140 €	23 886,26 €	25 200 €
Sessions en catégorie B au PU de 130€ TTC	10	B	123,22 €	5,50%	130 €	1 232,23 €	1 300 €
Sessions en catégorie B au PU de 120€ TTC	274	B	113,74 €	5,50%	120 €	31 165,88 €	32 880 €
Sessions en catégorie B au PU de 100€ TTC	90	B	94,79 €	5,50%	100 €	8 530,81 €	9 000 €
Sessions en catégorie B au PU de 95€ TTC	35	B	90,05 €	5,50%	95 €	3 151,66 €	3 325 €
Sessions en catégorie B au PU de 90€ TTC	10	B	85,31 €	5,50%	90 €	853,08 €	900 €
Sessions en catégorie B au PU de 80€ TTC	20	B	75,83 €	5,50%	80 €	1 516,59 €	1 600 €
Sessions en catégorie B au PU de 70€ TTC	30	B	66,35 €	5,50%	70 €	1 990,52 €	2 100 €
Sessions en catégorie B au PU de 65€ TTC	480	B	61,61 €	5,50%	65 €	29 573,46 €	31 200 €
Sessions en catégorie B au PU de 24€ TTC	50	B	22,75 €	5,50%	24 €	1 137,44 €	1 200 €
Sessions en catégorie C au PU de 280€ TTC	50	C	265,40 €	5,50%	280 €	13 270,14 €	14 000,00 €
Sessions en catégorie C au PU de 180€ TTC	100	C	170,62 €	5,50%	180 €	17 061,61 €	18 000,00 €
Sessions en catégorie C au PU de 140€ TTC	158	C	132,70 €	5,50%	140 €	20 966,82 €	22 120,00 €
Sessions en catégorie C au PU de 100€ TTC	120	C	94,79 €	5,50%	100 €	11 374,41 €	12 000,00 €
Sessions en catégorie C au PU de 80€ TTC	330	C	75,83 €	5,50%	80 €	25 023,70 €	26 400,00 €
Sessions en catégorie C au PU de 75€ TTC	20	C	71,09 €	5,50%	75 €	1 421,80 €	1 500,00 €
Sessions en catégorie C au PU de 50€ TTC	270	C	47,39 €	5,50%	50 €	12 796,21 €	13 500,00 €
Sessions en catégorie C au PU de 40€ TTC	629	C	37,91 €	5,50%	40 €	23 848,34 €	25 160,00 €
Sessions en catégorie D au PU de 120€ TTC	65	D	113,74 €	5,50%	120 €	7 393,36 €	7 800,00 €
Sessions en catégorie D au PU de 85€ TTC	40	D	80,57 €	5,50%	85 €	3 222,75 €	3 400,00 €
Sessions en catégorie D au PU de 80€ TTC	200	D	75,83 €	5,50%	80 €	15 165,88 €	16 000,00 €
Sessions en catégorie D au PU de 70€ TTC	340	D	66,35 €	5,50%	70 €	22 559,24 €	23 800,00 €
Sessions en catégorie D au PU de 50€ TTC	960	D	47,39 €	5,50%	50 €	45 497,63 €	48 000,00 €
Sessions en catégorie D au PU de 45€ TTC	20	D	42,65 €	5,50%	45 €	853,08 €	900,00 €
Sessions en catégorie D au PU de 40€ TTC	55	D	37,91 €	5,50%	40 €	2 085,31 €	2 200,00 €
Sessions en catégorie D au PU de 35€ TTC	100	D	33,18 €	5,50%	35 €	3 317,54 €	3 500,00 €
Sessions en catégorie D au PU de 24€ TTC	1328	D	22,75 €	5,50%	24 €	30 210,43 €	31 872,00 €
Total						414 224,64 €	437 007 €

Total HT	414 224,64 €
TVA	22 782,36 €
Total TTC	437 007 €

INFORMATIONS DE PAIEMENT
Mode de règlement :
100% avril 2023

N/A facture proforma